

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



## AR Prefecture

016-211601208-20220615-D2022410-DE  
Reçu le 20/06/2022  
Publié le 20/06/2022

Délibération :  
D\_2022-4-10

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 15 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 25 mai 2022

Présents : 10

**Présents** : Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Madame BLAINEAU Chantal, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Votants : 13

### **Pouvoirs** :

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Monsieur SARRAT Rémi  
Madame MALLIVERT-LANOË Véronique a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte  
Monsieur DOUET Anthony a donné madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Objet : Attribution de subvention à  
l'Association Dirac Loisirs et  
Fêtes

**Excusé(s)** : Madame DESCLAUX Cécile , Madame MALLIVERT-LANOË Véronique et Monsieur DOUET Anthony

**Absent(s)** : Madame CORBIN Manitraritiana, Messieurs GAUTIER Laurent et MORA Vincent

**Secrétaire de Séance** : Mesdames SCHWARTZWEBER Christine et MONTÉGU Bénédicte

Madame le Maire donne la parole au Président de la Commission « Relation avec les Associations ». Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de par son dynamisme et son implication dans la vie locale des Diracois.

Après examen, en commission, le dossier de demande de subvention étant complet, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de **850 €** à Dirac Loisirs et Fêtes.

**Mesdames Christine SCHWARTZWEBER et Bénédicte MONTÉGU, membres de cette association quittent la salle et ne prennent pas part au vote.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de **850 €** à **Dirac Loisirs et Fêtes**,  
**AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci,  
**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

Madame Le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 15/06/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20/06/2022

